



Notre réf.: 30067/2019/DRA/ETR

18 novembre 2019

Annexe: 1

Objet: Offres de formation de l'OMM (2020) et mise en application des conclusions du Dix-huitième Congrès météorologique mondial relatives au Programme d'enseignement et de formation professionnelle

Suite à donner: Pour information et mesures à prendre, le cas échéant

Madame, Monsieur,

En réponse au but 4 du Plan stratégique 2020–2023 de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) qui porte, entre autres, sur la nécessité de développer et maintenir les compétences essentielles, et conformément aux résolutions 70 (Cg-18) et 71 Cg-18), sur l'appui à apporter aux Membres en communiquant des informations sur les offres de formation au moyen de la [Plate-forme communautaire de l'OMM](#), j'ai le plaisir de vous informer des offres de formation pour lesquelles l'OMM prévoit d'apporter un soutien financier en 2020. Les Membres qui souhaitent présenter des candidats sont invités à consulter le «[Compendium of WMO fellowships and training opportunities \(2020\)](#)» (répertoire 2020 des bourses d'études et des offres de formation de l'OMM), qui peut être téléchargé sur le site Web public de l'OMM. Les bourses d'études et offres de formation de l'OMM sont destinées à des candidats provenant de pays en développement, des pays les moins avancés et de petits États insulaires en développement.

Nous vous invitons à lire attentivement les [Directives concernant les demandes de bourses d'études de l'OMM](#) ainsi que les «[Criteria on Award of Fellowship and Training Sponsorships](#)» (critères d'attribution des bourses d'études et des parrainages de formation professionnelle) (décision 57 (EC-69)), avant de présenter des candidatures. De plus, pour vous aider à choisir les établissements les plus appropriés pour vos candidats, nous vous conseillons de consulter la liste des partenaires et des centres régionaux de formation professionnelle de l'OMM figurant dans le [répertoire](#).

Sauf indication contraire dans le répertoire, avant de présenter une demande de candidature à l'OMM, il est nécessaire qu'une lettre d'acceptation auprès de l'établissement concerné ait d'abord été obtenue, ou soit en cours d'obtention, par le candidat qui sollicite une bourse d'études pour suivre une formation. De plus amples informations figurent sur le site Web consacré au [programme de bourses de l'OMM](#). Il est possible de contacter le Secrétariat de l'OMM (fel@wmo.int) si des précisions sont nécessaires.

Des visites de familiarisation en groupe seront organisées au Secrétariat de l'OMM en 2020 à l'intention des représentants permanents récemment nommés. Les personnes intéressées sont encouragées à envoyer leur candidature en remplissant le «[Familiarization Visit Request Form](#)» (formulaire de demande de visite de familiarisation). Les bénéficiaires seront choisis en fonction des [critères du Conseil exécutif](#) (décision 57 (EC-69)) pour l'examen des demandes concernant les visites de familiarisation des représentants permanents des pays auprès de l'OMM récemment nommés.

Aux: Représentants permanents (ou directeurs des Services météorologiques ou hydrométéorologiques) des Membres de l'OMM

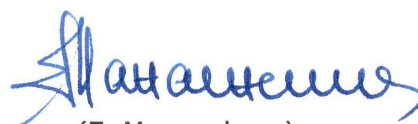
cc: Conseillers en hydrologie auprès des représentants permanents

En raison de contraintes budgétaires, je vous invite à évaluer soigneusement le nombre de candidatures que vous soumettez. Il convient de prêter attention à la manière dont vos demandes répondent aux compétences dont votre Service météorologique et hydrologique national a besoin, en tenant compte des questions liées à l'équilibre hommes-femmes.

Veillez noter que le délai pour renvoyer les candidatures à l'OMM a été fixé au **28 février 2020**, sauf mention contraire dans le tableau d'information. Toutefois, le Secrétariat pourrait diffuser des offres de formation supplémentaires et se réjouit de recevoir des demandes ponctuelles, qui seront traitées conformément aux critères fixés.

Par ailleurs, je saisis l'occasion pour vous inviter à nous communiquer les bourses d'études et offres de formation que vos établissements nationaux proposent et pour lesquelles l'OMM pourrait apporter sa collaboration. Pour toute proposition de partenariat mutuellement bénéfique, il convient de contacter le Directeur du Bureau de l'enseignement et de la formation professionnelle, qui entamera des négociations au nom de l'OMM. Les propositions de collaboration peuvent être faites à tout moment de l'année. Elles peuvent également être proposées aux autres Membres via la [Plateforme communautaire de l'OMM](#) et le «[WMO Global Campus Calendar of Events](#)» (calendrier des événements du Campus mondial de l'OMM).

En vous remerciant du soutien que vous apportez aux programmes et activités de l'OMM, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



(E. Manaenkova)
pour le Secrétaire général

Instructions pour présenter des candidats aux bourses d'études et programmes de formation

2020 Compendium of WMO Fellowships and Training Opportunities, Requirements and Guide for Application (répertoire 2020 des bourses d'études et des offres de formation de l'OMM: exigences en la matière et marche à suivre pour présenter une candidature)

(<https://www.wmo.int/pages/prog/dra/etrp/GuidelinestoFellowshipApplications.php>)

Ref.: 31276/2019-1.0 LCP

1. Lire les «WMO EC Criteria on Award of Fellowships and Training Sponsorships» (critères du Conseil exécutif sur l'attribution des bourses d'études et des parrainages de formation professionnelle) qui figurent sur le site Web du Bureau de l'enseignement et de la formation professionnelle de l'OMM.
2. Consulter la liste des offres de bourses d'études et de formation figurant dans le répertoire et sur le site Web des centres régionaux de formation professionnelle.
3. Pour les bourses d'études, il est nécessaire de remplir le formulaire de candidature correspondant (qui peut être [téléchargé](#) sur le site Web du Bureau de l'enseignement et de la formation professionnelle de l'OMM).
4. Le formulaire de candidature à une bourse d'études doit être signé par le représentant permanent, ou un signataire formellement habilité, et envoyé au Secrétaire général de l'OMM avant la date limite indiquée pour l'offre envisagée.
5. Chaque dossier de désignation doit contenir une lettre d'admission au cours demandé, délivrée par l'établissement d'accueil. Les dates de début et de fin de la formation, ainsi que les frais encourus, devront figurer soit dans cette lettre soit dans les pièces justificatives l'accompagnant. Pour obtenir sa lettre d'admission, le candidat doit s'adresser à l'établissement d'accueil, qui vérifie que le candidat répond aux critères universitaires, linguistiques et autres qu'il impose.
6. Le candidat doit maîtriser la langue d'étude et/ou fournir les documents attestant de sa maîtrise de la langue qui sont demandés par l'établissement d'accueil. Veuillez noter que certains établissements exigent d'avoir réussi un examen de langue anglaise tel que l'IELTS ou le TOEFL, dont l'obtention peut prendre du temps.
7. Si plusieurs candidats sont présentés, le représentant permanent devra indiquer un ordre de préférence.
8. Il convient que les Membres qui proposent des candidatures prêtent attention à la qualité de ces dernières afin d'éviter le retrait, l'abandon, l'échec et la prolongation des études.
9. Pour obtenir une nouvelle bourse d'études, tous les rapports d'évaluation des boursiers précédents (rapports de fin d'études, comptes rendus des activités entreprises après la période d'étude du boursier (24 mois), rapports sur les visites de familiarisation des représentants permanents) doivent avoir été transmis à l'OMM.
10. Il importe de respecter les dates limites de renvoi des candidatures. Au-delà de ces dates, les candidatures ne sont en principe pas examinées. L'obtention de la lettre d'admission de l'établissement d'accueil et des résultats des examens linguistiques requis prend du temps. S'il est prévu que ces pièces figurent dans le dossier, le candidat devrait chercher à se les procurer le plus tôt possible.
11. Pour les cours de moins d'un mois offerts par un centre régional de formation professionnelle de l'OMM, les candidats doivent remplir le formulaire de désignation fourni par ledit centre. Pour se prévaloir d'un soutien financier de l'OMM, il est nécessaire que le formulaire soit signé par le représentant permanent du Membre de l'OMM. Il sera demandé aux participants qui ont été choisis par l'OMM pour recevoir un soutien financier de remplir un formulaire de demande d'assistance financière.